

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 24 MAI 2024

**OBJET :** 2024-22AG TE05

**Protocole transactionnel avec Enedis visant à mettre fin aux différends en cours**

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	30
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	30
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	30
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	07-05-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à 10h00, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

**Etaient présents** : CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, BICAIS Jean Jacques, CLAEYMAN Jean Pierre, PRAT Jean Denis, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIE Serge, SALETTI Hélène, MAGNE Jean Claude, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MIOULANE Louis, BERAUD Michel, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain, MICHEL Gérard, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé, ARNAUD Jean-Michel.

**Soit dix collèges représentés par trente-délégués sur onze collèges ayant cinquante-neuf délégués.**

**Etaient excusés** : SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, DOMMANGE Alain, VIOUJAS Jean Franck, ALLUIS Jean Luc, AUBERT Daniel, MAULLIER Régis, JEHAN Frédéric, CHALLOT Serge, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, BRIOLLE Jean Pierre, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, CREMILLIEUX Gilles, ARNOUX Frédéric, GANDOIS Jean Pierre, BERAUD Josiane, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, LEMONNIER Kévin, CRAISSE Damien, VOIRON Vincent, BOREL Daniel, VINCENT Gilles, VOLLAIRE Pierre

**Assistés de** : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; MONARD Nicole, Directrice Administrative et financière ; PEYRON Magali, secrétariat direction ; RICOU Audrey, secrétariat général ; DENYS Eric, responsable financier, RAVETTO Paul, AMO juridique de TE05 ; NAUDIN Franck, AMO technique de TE05 (visioconférence) ; ESCALLIER Christian, AMO financier de TE05 (en visioconférence).

**Secrétaire de séance** : GOURY Dominique

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le



ID : 005-200049203-20240524-202422AG-DE

**OBJET : 2024-22AG TE05**

**Protocole transactionnel avec Enedis visant à mettre fin aux différends en cours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-31, I,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de protocole transactionnel avec Enedis, adressé aux membres du Comité syndical le 7 mai 2024,

Le Président expose :

En parallèle des négociations sur le renouvellement de la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 28 février 1994, Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SYME05 et Enedis se sont rapprochés en vue d'envisager un accord permettant de mettre un terme aux différends en cours.

Ces différends sont de deux ordres, les uns relatifs à l'assiette de la part R2 de la redevance de concession, les autres relatifs à des manquements allégués du concessionnaire dans la fourniture de documents à l'autorité concédante qui ont donné lieu à des procès-verbaux de constat et à des titres exécutoires émis par Territoire d'énergie pour recouvrer des pénalités appliquées sur la base desdits procès-verbaux.

Aux termes de concessions réciproques, le projet de protocole transactionnel négocié par les parties prévoit notamment la renonciation par Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SYME05 à toute revendication sur la part R2 de la redevance au titre des années 2018 à 2020, ainsi que le retrait des titres exécutoires visés ci-dessus, en contrepartie de l'engagement d'Enedis (i) à régler la somme de 112 000 euros au titre des parts R2 des redevances des années 2016 à 2020 pour solde de tout compte et (ii) à retenir comme valeurs des parts R2 payées au titre des exercices 2020 à 2023 le montant annuel de 153 000 euros, en lieu et place de montants nuls.

Le projet de protocole contient également des engagements complémentaires tendant à instaurer une relation apaisée et constructive dans le cadre de la nouvelle convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité :

- un accord relatif à la prolongation du contrat signé le 28 février 1994 jusqu'à la date d'entrée en vigueur du Nouveau contrat tel que défini ci-dessous ;
- un contrat de concession conforme au modèle défini par l'accord-cadre signé le 21 décembre 2017 par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, France urbaine, Enedis et EDF (ci-après le « Nouveau contrat ») ; les Parties conviennent à cet égard que le montant total de la part R2 sur la durée du Nouveau contrat pourrait atteindre 8,1 M€ (huit millions cent mille euros) ;
- une convention relative à l'intégration des ouvrages existants dans l'environnement ;
- un accord-cadre de partenariat ;
- trois conventions cartographiques moyenne échelle, travaux et consultation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Article 1** : Approuve le projet de protocole transactionnel avec Enedis ;
- **Article 2** : Autorise Monsieur le Président à signer ce protocole et tous les actes afférents.

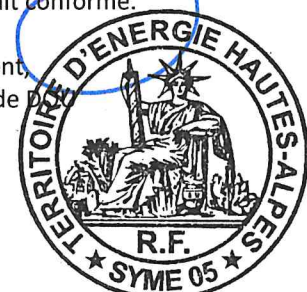
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,  
Jean Claude B...



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le



ID : 005-200049203-20240524-202422AG-DE

